CHARTE RELATIVE AUX RÈGLES D'USAGES DES OUTILS NUMÉRIQUES

La communauté scolaire se compose des élèves, de leurs parents et de l'ensemble des personnels, usagers des ressources numériques du LFIE de Beyrouth [1]

- **Tout usager est amené à utiliser les outils numériques mis à sa disposition par le** LFIE de Beyrouth
- **L'accès à ces outils se fait sous la responsabilité du chef d'établissement.**

Tous les usagers s'engagent à respecter les règles d'utilisation des matériels et ressources numériques définis au sein du LFIE de Beyrouth.

- La législation en vigueur
- Les règles éthiques

[1] LFIE pour LFIE de Beyrouth et son annexe de Bchamoun

DROITS	**DEVOIRS**
➢ Chaque usager se voit attribuer un compte Individuel (nom d'utilisateur et mot de passe) qui lui permet de se connecter aux outils numériques. ➢ Chaque usager peut accéder aux ressources informatiques du LFIE de Beyrouth pour réaliser des activités pédagogiques ou en lien avec l'activité scolaire.	➢ Les usagers s'engagent: . A accéder aux ressources numériques à des fins **pédagogiques ou scolaires.** **.** A demander l'autorisation d'un enseignant ou responsable pour toute autre activité (utilisation des groupes de discussions, *chats* et *forums*, téléchargement de logiciels ou documents). . A ne pas divulguer leurs mots de passe à d'autres utilisateurs. Chacun reste responsable de l'utilisation faite à l'aide de son code utilisateur. . A ne pas utiliser un autre code utilisateur. . A ne pas utiliser des jeux au sein du LFIE de Beyrouth en dehors de toute activité autorisée et guidée par un enseignant**.** **L'installation des jeux est fortement déconseillée.** **.** A ne pas utiliser les applications de vidéoconférence (skype...) en dehors d'un encadrement pédagogique. . A ne pas utiliser les réseaux sociaux en dehors d'un encadrement pédagogique.

➢ Les enseignants peuvent proposer aux élèves d'utiliser leurs propres équipements **dans le cadre d'activités pédagogiques spécifiques.**	➢ Les élèves utilisant leur propre matériel s'engagent à respecter les règles d'utilisation de la charte. ➢ Les élèves s'engagent : A avoir l'autorisation parentale. Les parents et les élèves sont responsables de leur matériel.

Accès aux ressources numériques

Le LFIE de Beyrouth met à la disposition des usagers de l'établissement des ressources numériques. Les élèves sont aidés, conseillés et guidés dans l'utilisation des outils numériques, internet et les réseaux numériques.

Respect des règles de déontologie numérique

Les ressources numériques sont mises à la disposition de l'ensemble des usagers. Chacun doit respecter le matériel et ne pas nuire à la bonne utilisation du réseau.

DROITS	**DEVOIRS**
➢ Un accès aux ressources numériques est fourni à chaque usager du LFIE de Beyrouth pour réaliser des activités pédagogiques ou mener des recherches d'informations à but scolaire.	➢ Les usagers s'engagent à : . Prendre soin du matériel, . Respecter les règles d'usage des matériels numériques précisées par la charte, . Éviter d'effectuer des activités accaparant les ressources numériques qui pénalisent la communauté (impression de gros fichiers, téléchargements de mise à jour importants...) ou qui contreviennent à la législation en vigueur (téléchargement ne respectant pas le droit d'auteur).
➢ Les informations de chaque usager seront protégées.	➢ Les usagers s'engagent : . A respecter les règles de sécurité, . A ne pas introduire, modifier, altérer, supprimer ou copier des informations ne lui appartenant pas, . **A ne pas accéder à des informations appartenant à un autre utilisateur** sans son autorisation, . **A ne pas tenter de modifier la configuration du matériel et des réglages du réseau** (les profils des utilisateurs ne doivent pas être supprimés); . Ne pas tenter d'accéder à des réseaux wifi non autorisés, . Vérifier les données échangées notamment par l'intermédiaire de fichiers joints aux courriels ou par des outils de stockage (disque amovible, clé USB...) pour ne pas diffuser de virus et de logiciels malveillants; . A informer le référent numérique ou le chef d'établissement de toute anomalie constatée.

Respect de la législation

Chaque individu a droit au respect de sa vie privée (sa vie, son image). Il doit lui-même respecter l'ordre public.

DROITS	DEVOIRS
➢ Chaque membre de la communauté scolaire peut demander à ce que sa vie privée soit respectée.	➢ Les élèves s'engagent lors d'échanges de courriels ou de publications sur le web à : . Ne pas harceler ou porter atteinte à la dignité humaine d'un autre utilisateur notamment par l'intermédiaire de messages, textes ou images provocants, . Ne pas diffuser des informations injurieuses, diffamatoires ou pouvant porter atteinte à la vie privée ou aux droits et à l'image d'autrui, . **Ne pas photographier, filmer ou publier** quelques images que ce soient hors d'un projet pédagogique. **. Ne pas montrer ou diffuser d'images choquantes,** ➢ Les élèves doivent respecter l'ordre public. Ils s'engagent à ne pas : . Diffuser des informations et consulter des sites condamnables au regard des principes de la déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen et des lois du pays d'accueil,

Droits d'auteur

Chaque auteur possède sur les œuvres créées un droit de propriété intellectuelle. Son autorisation est obligatoire pour reproduire sa production (son, image, texte...).

DROITS	DEVOIRS
➢ Les productions réalisées par l'usager pourront être reproduites et publiées par l'établissement, y compris sur son site.	➢ Les usagers s'engagent à respecter la propriété intellectuelle en : . Ne faisant pas de copies de logiciels non autorisées par la loi (seules les copies de sauvegarde sont autorisées), . N'utilisant pas de copies illégales, . Ne publiant pas des productions sans l' autorisation préalable de leur (s) auteur (s). ➢ Les usagers s'engagent à publier leurs textes et leurs ressources sur le site du LFIE de Beyrouth.

La communication

DROITS	DEVOIRS
➢ Une ou plusieurs messageries internes ou outils de communication sont fournis à chaque usager.	➢ Consultations régulières obligatoires pour les élèves et le personnel. ➢ Utilisation souhaitable pour les communications en lien avec l'activité scolaire. **Nul ne peut invoquer une absence d'information pour toute transmission via les outils numériques mis à disposition.**

Correspondance privée
Toute correspondance privée bénéficie d'une protection : le secret de la correspondance.

DROITS	DEVOIRS
➢ Toute correspondance privée de chaque usager est confidentielle.	➢ Les élèves s'engagent à: . Respecter le secret de correspondance des autres utilisateurs, . Respecter la messagerie électronique selon les conditions fixées par la charte.

L'usage des réseaux sociaux numériques et la publication en ligne

DROITS	DEVOIRS
➢ Les réseaux sociaux peuvent être mobilisés au service des activités scolaires et des apprentissages.	➢ L'utilisation des réseaux sociaux à des fins éducatives doit être soumise à l'approbation du Chef d'établissement. ➢ Le contenu des publications est placé sous l'autorité du Chef d'établissement ou des personnes ayant autorité par délégation qui se réservent le droit de supprimer la publication.

SANCTIONS : En cas de non-respect de la charte numérique les sanctions suivantes pourront être appliquées :

- ➢ Avertissement oral pour le premier incident.
- ➢ Avertissement écrit (mention d'une future confiscation de l'IPAD).
- ➢ Confiscation de l'IPAD pour une journée.
- ➢ Rendez-vous avec les responsables de la vie scolaire en présence des parents à la 3ème récidive.

Nous soussignés M. et Mme,

Reconnaissons avoir pris connaissance de la charte numérique du LFIE de Beyrouth **publiée sur le site internet de l'établissement et m' engage à la respecter sous peine de voir appliquer les sanctions prévues dans le cadre du règlement intérieur.**

Nous reconnaissons également avoir été informés que des dispositions techniques ont été prises pour vérifier que l'usage des outils numériques est bien conforme aux règles indiquées dans la présente charte.
Les connexions, le suivi de l'utilisation des différents postes, les pages visitées, les documents téléchargés et les dates de consultation sont contrôlés par le département informatique du LFIE de Beyrouth

A……, le ……

Signature des parents

Signature de l'élève

CHARTE RELATIVE À L'USAGE DES GROUPES WHATSAPP À L'ATTENTION DES PARENTS

Nous formons nos enfants à devenir des citoyens numériques.
Cependant, les méthodes de communication évoluent rapidement tant pour les adultes que pour les enfants.

Nous devons prendre le temps de réfléchir aux avantages et risques de l'utilisation des médias sociaux dans le cadre éducatif.

Sur la base de notre expérience avec les groupes WhatsApp et des commentaires de nombreux parents, enseignants et élèves, nous avons créé cette charte sur l'utilisation de ces groupes.

- Les groupes WhatsApp Parents sont un outil pour partager une communication utile sur l'école. La participation au groupe WhatsApp n'a pas un caractère obligatoire.
- Le groupe WhatsApp n'est pas un outil de communication officiel de l'établissement. L'adresse professionnelle des enseignants reste le moyen le plus officiel pour communiquer.
- Si vous rencontrez des problèmes, prenez rendez-vous avec l'enseignant ou le membre du personnel approprié qui répondra aux besoins de votre enfant.
- Restez factuel. Communiquez une information pertinente sur la classe ou sur l'école. Ne discutez pas d'un enfant ou d'un enseignant en particulier. Évitez d'écrire des opinions et des croyances personnelles.
- Prenez en compte la quantité et la fréquence des messages envoyés.
- Évaluez la pertinence de votre message. Est-ce vrai ? Est-ce utile ? Nécessaire? Aimable?
- Ne discutez pas et ne diffusez pas des rumeurs aux sujets d'enfants, de parents ou d'enseignants.
- N'écrivez que ce vous seriez à l'aise de dire à quelqu'un en face à face. Les mots peuvent parfois être mal interprétés et/ou blessants. Vos propos peuvent être jugés comme diffamatoires et faire l'objet d'un délit au regard des lois libanaises.
- Répondez uniquement à la personne concernée.
- Ne diffusez pas de photos des élèves lorsque vous êtes par exemple en sortie scolaire. Seul l'enseignant gère la diffusion des photos.
- Soyez un modèle dans votre utilisation des médias sociaux pour vos enfants.
- Soutenez-vous et soutenez la communauté scolaire en veillant à ce que ces directives soient respectées pour le bien-être de tous.

Nous soussignés M. et Mme,

Reconnaissons avoir pris connaissance de la charte des usages WhatsApp.

A ……, le.....

Signature des parents…….



DIFFUSION DES IMAGES

En cours d'année, afin de valoriser les travaux ou actions à but pédagogique, les élèves pourront être filmés ou photographiés .

Ces documents audiovisuels pourront être utilisés pour une diffusion sur le site internet du LFIE de Beyrouth ou dans toute publication avec l'accord de l'établissement. Ces publications ou diffusions seront strictement à but informatif et non commercial.

AUTORISATION

M et Mme , Parents ou tuteurs de l'élève.....en classe de

Autorisons le LFIE de Beyrouth et son annexe de Bchamoun à utiliser les différents films ou photographies de notre enfant.

A …….. , le ……

Signature des Parents……..

REFUS

M et Mme , Parents ou tuteurs de l'élève.....en classe de

N'autorisons pas à utiliser les différents films ou photographies de notre enfant.

A ……, le……

Signature des parents……



DIFFUSION DES ENREGISTREMENTS

En cours d'année, afin de valoriser les travaux ou actions à but pédagogique, les élèves et les enseignants pourront être enregistrés .

AUTORISATION

M et Mme , Parents ou tuteurs de l'élève.....en classe de

Autorisons l'enregistrement de la voix de mon enfant par le LFIE de Beyrouth et son annexe de Bchamoun pour un projet pédagogique musical ainsi que sa diffusion sur différents supports**.**

A ……., le ……

Signature des Parents…….....…

REFUS

M et Mme , Parents ou tuteurs de l'élève.....en classe de

N' autorisons pas l'enregistrement de la voix de mon enfant par le LFIE de Beyrouth et son annexe de Bchamoun.

A ……., le.....

Signature des parents……..

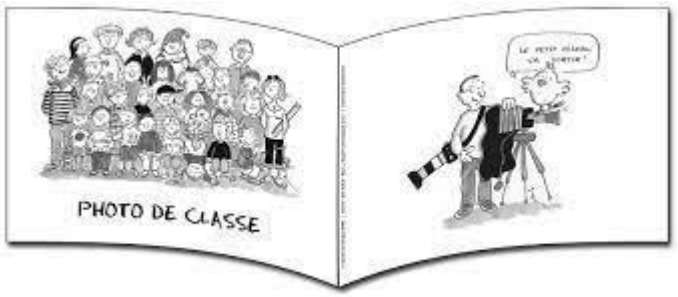


PHOTO DE CLASSE

AUTORISATION

M et Mme , Parents ou tuteurs de l'élève.....en classe de

Autorisons le photographe de l'école à prendre mon enfant en photo.

- Photo individuelle
- Photo collective

A ……., le ……

Signature des Parents……..

REFUS

M et Mme , Parents ou tuteurs de l'élève.....en classe de

N'autorisons pas le photographe de l'école pour prendre en photo mon enfant.

- Photo individuelle
- Photo collective

A ……., le ……

Signature des Parents…….....